

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Espérance - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W21-687522

A 33031

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6842      Société : RAM

Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : EL IRAKI Houssam

Date de naissance : 26/07/1959

Adresse : Pharmacie de Université, Av Ahmed Ben Ahmed, Meknes

Tél. : 0661441065      Total des frais engagés : 150 + 814 / 964,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Aicha HOUTI  
Epouse EL IRAKI  
Médecine Générale  
Echographie  
427 Lotissement Ismailia  
Boulevard L'AATOUË, MEKNÈS - Tél. 05 35 45 05 05

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/09/2022

Nom et prénom du malade : EL IRAKI HOUSSAM      Age : 1959

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : Sp + HIA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Meknes      Le : 27 / 09 / 2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Dr. HOUTI Aïcha

EPOUSE IRAKI

MEDECINE GENERALE

Diplômée d'Échographie

de la Faculté de Médecine de Montpellier



الدكتورة جوتي عائشة

حرم العراقي

الطب العام

حائزة على دبلوم الفحص بالأمواج ما فوق الصوتية

من كلية الطب بمونبيلي

Meknes, le 27/09/2022 مكناس في

MR EL IRAKI Houssam

136,60x2 (1)

Amlor 5mg (2bois)

58,70x2

1 ph

27,70x3

Leventiel 5mg (Abrucy)

PHARMACIE MANSOUR MEDICAL  
Docteur en Pharmacie  
2, Sahat Alandaleq, Rue Okhat Ibn Khaldoun  
Meknes, Maroc  
Tél: 05 35 52 02 66

1 ph

Cardioespine 100mg (3bois)

61,10

(4)

Mobic 1 ph 15mg (4)

149,00x2

(5)

Cardes 20mg 1 ph (2bois)

427 Lotissement Ismailia Cooperative Laayoun ANASSI MEKNES Tél: 05 35 45 86 05

05 35 45 86 05 مكناس الهاتف - مكناس تعاونية العيون أناسي - 427

Dr. Aïcha HOUTI  
EPOUSE EL IRAKI  
Médecine Générale  
427 Lotissement Ismailia  
Cooperative LAAYOUNE - MEKNES

PPV (DH) :

LOT N° :

PPV (DH) :

LOT N° :

LOT : 211318  
PER : 04-2024  
PPV : 140,00DH

LOT : 211541  
PER : 05-2024  
PPV : 140,00DH



6 118001 100873

Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30

PPV : 58,10 DH

7862160239



6 118001 100873

Cardensiel® 5 mg

Comprimés pelliculés sécables B/30

PPV : 58,10 DH

7862160239

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280



56 COMPRIMÉS

AMlor® 5 mg

UT.AV : 02 2025

P.P.V.

136 60

LOT N° : FY9255

136,60



56 COMPRIMÉS

AMlor® 5 mg

UT.AV : 02 2025

P.P.V.

136 60

LOT N° : FY9255

136,60

15 mg

Mobic®  
Meloxicam

PPV: 61DH50

PER: 01/25

LOT: L120